

Et protéger votre compteur électrique!

Dispositif à faire ou à faire faire par un serrurier ou autres bricoleurs.

http://www.next-up.org/France/Linky_actions.php

Bonsoir,

J'ai pris connaissance de vos conseils avisés pour protéger nos compteurs.

Mais, pour moi qui vis en immeuble, je ne sais comment faire... En effet, le placard qui contient les 4 compteurs de mon étage se trouve dans les parties communes (= intouchable) + mon compteur est collé à celui du voisin (manque de place pour barricader mon propre compteur)...

Etant ehs, j'ai posté (le 9 avril) ma lettre de refus du Linky à ERDF : j'attends la réponse...

J'ai peur que, si mon compteur n'est pas barricadé, ERDF ne tienne pas compte de mon refus et me pose un Linky...

Merci de votre aide !

Cordialement.

Le 2 mai 2016 à 03:07, next-up: linky a écrit :

Bonjour,

ERDF n'a qu'un objectif maintenant, c'est poser le plus possible de compteurs, ceci par tous les moyens, les lettres maintenant ils s'en foutent..

Donc il faut agir en conséquence en fonction de la situation.

Dans votre cas, sensibiliser les voisins, demander une réunion du Syndic, etc ...

Bref réfléchir à ce qu'il serait possible de faire comme mettre par exemple un système de fermeture de la porte du placard et lorsque ERDF veut changer les compteurs comme cela vous seriez présent, je ne sais que vous dire, beaucoup de cas sont des cas particuliers spécifiques.

Bien cordialement

Hugo

À : infos@next-up.org

Objet : Dispositif pour protéger son compteur

Merci de votre réponse rapide.

C'est donc sans espoir pour moi...

Cela fait 5 mois que je suis en pourparlers avec ma Syndic (qui habite l'immeuble) + les membres du Conseil Syndical, sans résultat... Malgré tous les documents sur les dangers du Linky que j'ai fournis, ils restent tous persuadés que le Linky n'est pas dangereux et que mes peurs ne sont pas justifiées. **Je suis devenue la casse-pied de l'immeuble qui refuse le progrès : je dérange et on cherche à me faire taire...**

Ma Syndic a seulement accepté qu'un flyer anti-Linky (diffusé par le groupe des ehs de Paris) soit joint à la convocation à l'AG de copropriété, mais elle a refusé que le sujet soit mis à l'ordre du jour car, selon elle, refuser ou non le Linky est une décision individuelle et ne concerne en rien la copro...

Cordialement.

Bonjour,

Il y a actuellement deux prix pour l'immobilier :

- les maisons ou appartements qui sont loin des antennes relais.
- les mêmes maisons ou appartements qui sont près des antennes relais avec une décote de 20 à 50 % !

Bientôt il y a aura :

- Un prix pour une maison ou un appartement sans Linky
- Un prix avec une décote pour les maisons ou appartements équipés de Linky.

Nous assistons déjà à des personnes locataires qui quittent leurs appartements équipés de Linky !!

Bien cordialement
Marie-Pierre